

DROIT JUDICIAIRE CONGOLAIS

L'étude de NSAMBAYI Mutenda Lukusa constate les limites du droit congolais (RDCongo) et explique la manière dont les lacunes sont comblées par le recours au droit comparé, notamment au droit belge et au droit français, ce dernier étant devenu la référence privilégiée de notre jurisprudence actuelle dans ce domaine. Tout en reconnaissant le bien-fondé de ces emprunts, l'auteur nous dévoile, ce faisant, les causes de nombre des contradictions constatées dans des décisions internes à ces droits étrangers ou du fait des divergences pouvant exister entre les droits belge et français tous les deux appliqués, tour à tour ou en même temps, par les juridictions congolaises. L'étude met le projecteur sur quelques autres aspects de notre procédure. Il note notamment le rôle de l'argent dans la survenance de nombre des notions étudiées et ses conséquences non seulement sur l'instance, mais aussi parfois sur les droits des parties.

NSAMBAYI Mutenda Lukusa a une maîtrise (licence) en droit. Il a une longue expérience de juge d'instance, d'appel et de commerce depuis 1979 jusqu'à ce jour. Conseiller du Gouvernement de 1987 à 1992 en charge respectivement des Affaires juridiques, politiques et sociales aux cabinets des ministres et Premier ministre, il est actuellement syndicaliste et membre de la société civile et des forces vives de la Nation.



ISBN : 978-2-296-11481-4
12 €

DROIT JUDICIAIRE CONGOLAIS

LUKUSA NSAMBAYI

LUKUSA NSAMBAYI

DROIT JUDICIAIRE CONGOLAIS

Définitions de *lege ferenda* des décisions
de défaut-congé et de radiation
grâce à l'analyse des concepts et expressions
biffure, défaut-congé et radiation

L'HarmattanRDC